

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

**Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Règlementés pour la Protection des
Milieux**

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

Enquête publique unique relative aux travaux de modernisation du stade nautique du Roucas Blanc et de la mise en œuvre d'aménagements en bord de mer en vue de l'accueil des épreuves de voile des JO 2024, sur la commune de Marseille (8^{ème}), portant sur **l'utilité publique des travaux** au titre de l'atteinte portée à l'état naturel du rivage de la mer, **le changement substantiel d'utilisation** d'une zone du domaine public maritime naturel, **l'autorisation environnementale** requise au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement et **les permis de construire et permis d'aménager** y afférents.

Enquête publique du 8 Septembre au 7 Octobre 2021

Arrêté n° 45-2021 du 03 Aout 2021



SOMMAIRE des fascicules

Pierre Noël BELLANDI	<i>Président de la Commission d'enquête</i>
Alain ATTEIA	<i>Commissaire enquêteur</i>
Marcel GERMAIN	<i>Commissaire enquêteur</i>

Commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Marseille
Décision n° E 21000072/13

SOMMAIRE des fascicules

Fascicule 1 : Rapport projet travaux de modernisation du stade nautique du Roucas Blanc

Fascicule 2 : Annexes au Rapport

Fascicule 3 : Pièces jointes du Rapport

Fascicule 4 : Conclusions sur l'enquête préalable à l'utilité publique des travaux

Fascicule 5 : Conclusions sur le changement substantiel d'utilisation

Fascicule 6 : Conclusions sur l'autorisation environnementale

Fascicule 7 : Conclusions sur le permis de construire

Fascicule 8 : Conclusions sur le permis d'aménager